Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 1er avril 2026

Présents : Serge EICHER, bourgmestre ff.
Conny NEY échevine

Annick GUT, secrétaire communal ff.

Objet : Modification temporaire d'un règlement de circulation communal

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu son courriel du 31 mars 2026 par lequel l'association sans but lucratif Amicale Neihaischen demande la mise en place d'une route barrée dans la rue de la Carrière, sur toute la longueur, en vue de l'organisation de sa fête traditionnelle du 1er mai et qu'en conséquence, il est primordial que la sécurité des participants et des enfants soit garantie à tout moment ;

Considérant que la mesure sollicitée est d'une durée inférieure à 72 heures et que, partant, le collège des bourgmestre et échevins est compétent pour adopter un règlement temporaire sans approbation préalable des ministres compétents ;

arrête à l'unanimité

Art. 1° Rue de la Carrière - Neuhaeusgen // Le 1er mai 2026, de 08.00h - 20.00h :

Signal routier	Disposition routière appliquée	Tronçon concerné
	C, 2 - Circulation interdite dans les deux sens L'accès est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.	Sur toute la longueur de la rue de la Carrière

Art. 2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 1er avril 2026

Serge EICHER
Bourgmestre ff.

c. s. Annick GUT
Secrétaire communal ff.